





#### Service Intendance & Logistique

- Av. 1<sup>er</sup>-Mars 26
- CH-2000 Neuchâtel

# Convention de prêt de matériel ou équipements (externes ou internes à l'UniNE)

L'Université de Neuchâtel, par l'intermédiaire de la régie ci-dessous, peut effectuer des prêts de matériel ou d'équipements à des personnes externes ou internes à l'institution, lors d'examens, de sessions de formation ou autres manifestations. Les objets sont prêtés à titre gracieux, selon les conditions suivantes.

### Lors de l'emprunt :

- 1. Le présent formulaire de prêt est rempli, daté et signé par le régisseur et contresigné par l'emprunteur.
- Il sera conservé par le régisseur en gage des objets remis.
- L'emprunteur s'engage à faire un usage adéquat de ce qui lui est prêté et à restituer le matériel ou les équipements sans préjudice et dans le délai convenu.
- 4. Le Service de l'intendance et de la logistique sera saisi en cas de contestation.

#### Lors de la restitution :

- 5. L'emprunteur s'engage à déclarer une éventuelle détérioration de ce qui lui a été prêté. Tout matériel ou équipement abîmé ou perdu fera l'objet d'une déclaration au Service de l'intendance et de la logistique
- 6. Le régisseur valide la restitution par une signature de réception et fournit une copie à l'emprunteur s'il le souhaite.

## Matériel / Equipement prêté par : Régie ...... / Régisseur : \_\_\_\_\_ Matériel / Equipement prêté à : (interne UniNE) Uniquement si externe UniNE: Nom / Prénom : Adresse:.... Institut / Service:.... N° tél.: N° tél. : Matériel / équipements prêtés : Restitution prévue : ..... Date: Signature emprunteur : Signature régisseur : (Engagement à respecter la Convention) \_\_\_\_\_ A remplir lors de la restitution : Le matériel / les équipements prêtés ont été restitués et réceptionnés par le régisseur.

Signature régisseur :